

PREMIER MINISTRE

N°430/2010/QĐ-TTg

RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIETNAM

Indépendance - Liberté – Bonheur

Hanoi, le 18 mars 2016

DÉCISION

Sur le transfert de l'Université des sciences et des technologies de Hanoi sous la tutelle de l'Académie des sciences et des technologies du Vietnam

PREMIER MINISTRE

Vu la Loi sur l'Organisation du Gouvernement en date du 19 juin 2015;

Vu le Code de l'Éducation en date du 14 juin 2005 et la Loi du 25 novembre 2009 relative à la modification et le complétement de certains articles du Code de l'Éducation;

Vu la Loi sur l'enseignement supérieur en date du 18 juin 2012 ;

Vu la décision n°37/2013/ QĐ – TTg en date du 26 juin 2013 du Premier Ministre sur l'ajustement de l'Aménagement du réseau des universités et des Cao Dang en période de 2006-2020 ;

Vu la décision n°64/2013/QĐ – TTg en date du 11 novembre 2013 du Premier Ministre réglant les conditions et les procédures de la création, l'autorisation de création, de formation, l'arrêt des activités de formation, l'intégration, la séparation, la dissolution des universités et académies ;

Vu la Décision n°2067/ QĐ – TTg en date du 9 décembre 2009 du Premier Ministre sur la création de l'Université des sciences et des technologies de Hanoi ;

Sur proposition du Ministre de de l'Éducation et de la Formation dans le rapport n°1177/BC-BGDDT en date du 20 novembre 2015 sur le modèle de gestion, de fonctionnement des universités d'excellence;

DÉCIDE:

Article 1. Transférer l'Université des sciences et des technologies de Hanoi sous la tutelle de l'Académie des sciences et des technologies du Vietnam.

Article 2. L'Université des sciences et des technologies de Hanoi est un établissement d'enseignement supérieur public, ayant son propre statut juridique, propre cachet et propre

compte ; elle se met sous la gestion étatique en aspect de l'éducation et de la formation du Ministère de l'Education et de la Formation et la gestion territoire du Comité populaire de Hanoi ;

Article 3. L'Université des sciences et des technologies de Hanoi fonctionnent selon la Règlementation des universités promulguée par la décision n°70/2014/QD-TTg en date du 10 décembre 2014 du Premier Ministre ; la Décision n°64/2013/QD-TTg du 11 novembre 2013 du Premier Ministre réglant les conditions et les procédures de la création, l'autorisation de création, de formation, l'arrêt des activités de formation, l'intégration, la séparation, la dissolution des universités et académies; Les règlements sur l'organisation, le fonctionnement et des financements spécifiques approuvés par les autorités compétentes correspondant aux conventions de partenariat de la République française.

Article 4. Le Ministère de l'Education et de la Formation, l'Académie des Sciences et des Technologies du Vietnam, l'Université des sciences et des technologies de Hanoi mettent en place le transfert et la réception d'un statut complet (y compris le projet de construction) de l'USTH du MEF vers la VAST pendant 60 jours à compter de la date que la Décision prend en effet.

Article 5. Cette décision prend en effet à partir de la date de signature.

Le Ministre de l'Education et de la Formation, le Président de la l'Académie des Sciences et des Technologies du Vietnam, les Ministres, les responsables des organes ayant rang ministériel, les responsables des organes relevant directement du Gouvernement, le président du comité populaire des provinces et villes relevant directement du pouvoir central sont tenus de l'exécution de la présente décision./.

Destination:

- Premier Ministre, Vice-Premiers Ministres;
- Ministères, Organes ayant rang ministériel, Organes rattachés au Gouvernement;
- Comité Populaire des villes et provinces relevant directement au pouvoir central;
- Cabinet Central du Parti;
- Cabinet du Secrétaire général ;
- Cabinet du Président ;
- Cabinet de l'Assemblée nationale;
- Comité central du Front de la Patrie;
- Organismes centraux des collectivités
- Académie des sciences et des technologies du Vietnam
- Université des sciences et des technologies de Hanoi
- Cabinet du Gouvernement : Ministre en chef, sous-chefs, adjoint au PM, directeur du portail électronique, Départements, Offices, unités rattachés;
- Archives : secrétariat, KGVX (3 copies). 129

PREMIER MINISTRE

(Signature et tampon)

Nguyen Tan Dung